

NOUVEAU FORMAT DU BULLETIN HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Monsieur,

1. Une réorganisation des dispositions relatives à la distribution des publications a été proposée aux Etats membres de l'OHI sous couvert de la lettre circulaire 25/1999. Cet ensemble de propositions (incluant également des dispositions concernant la salle des cartes), adopté par les Etats membres de l'OHI, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

2. En conséquence de l'adoption de ces nouvelles dispositions, toutes les publications de l'OHI (sauf celles encore en cours de préparation) sont maintenant disponibles sur le site Web de l'OHI et peuvent être téléchargées par les Etats membres de l'OHI ainsi que par les abonnés au site. Les publications de l'OHI sont également disponibles sur cédérom, dont une édition actualisée est expédiée chaque année aux Etats membres. En outre, un service d'"Impression à la demande" est à la disposition des Etats membres qui n'ont pas encore accès à Internet et/ou n'ont pas la possibilité de lire les publications numériques. Le BHI a récemment étendu cette possibilité à certaines publications telles que l'édition 2001 de la M-2 "Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques" et la M-6 "Textes de référence pour la formation en hydrographie". Il a été demandé aux Etats membres de préciser le nombre d'exemplaires imprimés qu'ils souhaitaient recevoir.

3. Le Comité de direction du BHI estime que cette approche a été efficace et satisfaisante pour tous les Etats membres ainsi que pour les particuliers concernés par l'hydrographie et que l'OHI, en tirant ainsi profit des puissantes nouvelles technologies pour actualiser ses méthodes de diffusion de l'information est prête à affronter l'avenir. La création du site Web de l'OHI offre manifestement un système plus moderne à coût réduit.

4. L'expérience acquise au cours des deux dernières années s'est toutefois révélée extrêmement utile à l'identification de certaines améliorations qui apparaissent maintenant essentielles. A cet égard, le Bureau a reçu de certains Etats membres les précieux commentaires suivants :

- Les comptes-rendus des réunions auxquelles le Bureau a participé sont très souvent publiés dans le Bulletin longtemps après l'événement;
- L'inclusion dans le Bulletin d'articles techniques fait double emploi avec les articles publiés dans la Revue hydrographique internationale produite par la société GITC, pour le compte de l'OHI;
- La même information est quelquefois communiquée deux fois (par lettre circulaire et dans le Bulletin). Le BHI devrait faire une meilleure distinction entre l'information qui doit être communiquée par lettre circulaire et celle à donner dans le Bulletin.

5. Pour porter remède à ces imperfections et obtenir de meilleurs résultats, le Comité de direction du BHI a décidé de réorganiser le Bulletin comme suit :

5.1 Les comptes-rendus des réunions et des conférences auxquelles ont participé les directeurs, les adjoints techniques (ou autres représentants de l'OHI) ainsi que d'autres informations à caractère plus urgent, seront disponibles sur le site Web de l'OHI sous forme de bulletin d'information dès qu'ils auront été produits et traduits.

5.2 Le Bulletin sera produit sous forme imprimée, trois fois par an : en avril, en août et en décembre. Chacune de ces éditions proposera essentiellement :

- Un éditorial portant sur un sujet d'actualité, préparé par le Comité de direction du BHI.

- Des nouvelles de l'OHI (nouveaux directeurs de Services hydrographiques, nouveaux bâtiments, coopération technique avec d'autres pays, levés hydrographiques importants, nouveaux outils pour une meilleure diffusion de l'information nautique, etc.).
- Les publications récentes de l'OHI.
- Une bibliographie.
- D'autres sections anciennes, inactives actuellement, telles que les "Nouvelles de la salle des cartes", seront réactivées et bénéficieront d'un article écrit dans chaque édition.
- La coopération des Etats membres sera activement recherchée. Trois sujets principaux (un pour chaque édition) seront choisis par le Comité de direction en début d'année et il sera demandé aux Etats membres de fournir des articles s'y rapportant ⁽¹⁾. Il convient de souligner qu'il n'est PAS demandé d'articles techniques pour le Bulletin alors qu'il en est demandé pour la Revue hydrographique internationale que le BHI continue de contrôler. Seules des informations générales sont demandées sur les sujets sélectionnés pour le Bulletin. Le Comité de direction contactera également certains spécialistes en hydrographie eu égard à des demandes spécifiques d'articles.
- Un résumé des principales réunions affichées sur le site Web au cours des 4 mois sera également inclus.
- Le Bulletin sera publié en anglais, en français et en espagnol. Il comportera autant de photographies en couleurs et de croquis que possibles, dans la limite du budget affecté à cette publication. Le Comité de direction examinera également la possibilité d'inclure des annonces publicitaires pouvant contribuer au financement de la publication.

6. Ce nouveau format sera mis en œuvre dès janvier 2002 et l'on trouvera les comptes-rendus des réunions ainsi que diverses autres informations pertinentes dans chaque division mensuelle (de janvier à décembre) du site Web de l'OHI sous la rubrique "I.H. Bulletin – Newsletter".

Il vous est demandé de bien vouloir, le cas échéant, faire parvenir vos commentaires au BHI, **avant le 15 février 2002**.

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

⁽¹⁾ Par exemple, "Nouvelles méthodes de diffusion des Avis aux navigateurs et des renseignements sur la sécurité maritime, adoptées par les Etats membres."